



Communiqué de presse Centre Européen des Consommateurs Luxembourg

Luxembourg, le 5 décembre 2023

Nouveauté en France : les autoroutes sans barrière de péage

Les premières autoroutes sans barrière de péage ont ouvert en France... mais quel est l'impact sur les utilisateurs ?

À en croire les chiffres du CEC Luxembourg, l'impact sera peut-être important. En effet, le CEC Luxembourg reçoit régulièrement, et depuis plusieurs années, des demandes concernant des amendes à la suite d'un voyage au Portugal ou en Italie. Le système de péages « free-flow » ou « ZTL - Zona a traffico limitato » existe déjà dans ces pays et il n'est pas rare de recevoir des demandes concernant des consommateurs qui résident au Luxembourg. Ils ne comprennent pas pourquoi ils doivent payer des amendes après leurs vacances alors même qu'ils n'ont passé aucun péage ou qu'ils n'avaient pas conscience d'entrer dans des zones à trafic limité en ville.

En France pour le moment, il ne s'agit que de sections d'autoroutes spécifiques (A4 à Boulay en Moselle ou A79 entre Digoin – Saône et Loire et Sazeret - Allier) mais la mesure va prochainement se développer dans tout le pays.

En principe, l'absence de barrière de péage permet de fluidifier le trafic et de réduire les émissions de Co2. Mais attention, une autoroute sans péage reste une autoroute payante. Toutefois, vu l'absence de barrière, vous pouvez les emprunter en « flux libre » (free-flow), c'est-à-dire sans faire la file aux péages. Le fonctionnement est simple : des caméras sont installées et les plaques d'immatriculation de tous les véhicules sont scannées. La facture est ensuite automatiquement envoyée aux propriétaires des véhicules qui ont emprunté la section d'autoroute payante.

Quels sont les modes de paiement possibles ?

- **Paiement via un badge « télépéage »** : Tout d'abord, notamment si vous circulez régulièrement sur les autoroutes françaises, vous pouvez opter pour un badge « Télépéage ». Ce système existe déjà et nécessite un abonnement (plusieurs sociétés privées proposent ces badges avec différentes formules d'abonnement).
- **Enregistrement sur le site de l'autoroute avant le trajet**: Il est également possible d'enregistrer sa plaque d'immatriculation et une carte bancaire sur le site de l'autoroute avant son voyage. La totalité du prix du trajet est ensuite débitée automatiquement sans risque de retard de paiement.
- **Paiement via une borne de paiement** : Des bornes de paiement sont disponibles sur les aires d'autoroute, qui vous permettent de payer vos trajets avec les moyens de paiement habituels.
- **Paiement dans les 72 heures** : Vous avez également la possibilité de payer dans les 72 heures, directement sur le site de l'autoroute. Attention : À défaut de paiement dans les 72 heures, vous recevrez une amende de 90€ !



Il faut donc être très vigilant et s'assurer de payer avant ou après le trajet pour ne pas avoir une très mauvaise surprise au retour des vacances.

En cas de questions suite à une amende ou pour toute contestation, les consommateurs qui résident au Luxembourg peuvent s'adresser au Centre Européen des Consommateurs Luxembourg.

À propos de nous – www.cecluxembourg.lu

Le Centre Européen des Consommateurs GIE Luxembourg (CEC Luxembourg) fait partie d'un réseau de 29 Centres Européens des Consommateurs dans l'Union européenne, ainsi qu'en Islande et en Norvège (European Consumer Centres Network – ECC-Net). Le réseau des CEC coopère également avec le Centre International des Consommateurs au Royaume-Uni. Nous informons les consommateurs à propos du droit européen de la consommation et les assistons dans le règlement de litiges de consommation à caractère transfrontalier. Le CEC Luxembourg est soutenu financièrement par la Commission européenne, l'État luxembourgeois ainsi que par l'ULC. Nos services sont gratuits.

Contact Presse

Jean-Loup Stradella, Juriste au [Centre Européen des Consommateurs Luxembourg](http://www.cecluxembourg.lu)

Mail : stradella@cecluxembourg.lu - Tél.: +352 268 464 607 ou +352 621 638 794

Kevin Wiseler, Juriste au [Centre Européen des Consommateurs Luxembourg](http://www.cecluxembourg.lu)

Mail : wiseler@cecluxembourg.lu - Tél.: +352 268 464 609 ou +352 621 483 917